Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM1-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.04.28 DCM1

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15 avril 2026
Date d'affichage : 15 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, LE DREN Vincent, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procuration : Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absente : Mme Patricia NORMANT.

Mme Valérie CARADEC a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Vote des taux communaux - Impôts locaux
Domaine : 7.2 Fiscalité – Délibération du vote des taux des contributions directes

Exposé

Les revalorisations des bases d'imposition fixées par la Loi de finances pour 2026 s'élèvent à 0,8% pour les propriétés bâties et non bâties (contre 1,7% en 2025). Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des taux. L'état 1259 (FDL), récapitulant les informations nécessaires à la prise de décision en matière de taux d'imposition (montants des bases prévisionnelles, produits fiscaux attendus en cas de maintien des taux N-1, ainsi que montants des dotations et allocations compensatrices à percevoir), est annexé à la présente délibération.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux 2026, tels que mentionnés ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,76% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,82% ;
- Taxe d'habitation (TH) : 12,80%.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM1-DE

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Mme Valérie CARADEC,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF
29270 FINISTERE